



## Municipalité de Pointe-des-Cascades

### AVIS PUBLIC

#### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023 RÔLE TRIENNAL 2021, 2022 ET 2023 – 3ÈME ANNÉE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Serge R. Raymond directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité de Pointe-des-Cascades que le rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023, pour le 3<sup>ième</sup> exercice financier a été déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Pointe-des-Cascades, et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

**QU'**une demande de révision peut être logée à l'égard du 3<sup>ième</sup> exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

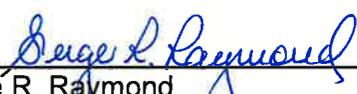
**QUE** toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

**QU'**une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

**QU'**une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sise au 280 boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 1Y5 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

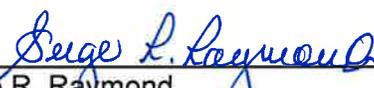
DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 10 novembre 2022.

  
Serge R. Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 novembre 2022 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 novembre 2022.

  
Serge R. Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier